

## Edito

L'Europe souhaite lutter contre le décrochage scolaire, le taux de chômage et de limiter les périodes d'inactivités des 16-25 ans. Elle met en place le dispositif "Initiative Européenne pour la Jeunesse".

La MEEF a la volonté de proposer des services supplémentaires aux jeunes en mobilisant des fonds IEJ. Dans ce cadre, les projets déposés correspondent aux directives européennes : 3 dossiers déposés sont d'ores et déjà acceptés et validés par les services instructeurs de la cellule Europe des services de l'Etat. L'objectif étant de proposer des projets variés et innovants pour les jeunes du territoire.

Antoine BRUCHET, Président

## À VENIR

### IEJ ENTREPRENARIAT

La MEEF poursuit sa démarche impulsée dans le cadre du projet initiative européenne pour la jeunesse en proposant un nouveau dispositif, accès sur l'entrepreneuriat. En effet, la MEEF a répondu au cahier des charges des services de la DIRECCTE : ce dossier a reçu un avis favorable des services instructeurs. Les services de la MEEF poursuivent donc la dynamique pour multiplier l'offre de services en direction des jeunes du territoire.

Cette action qui a débuté en octobre 2015 a pour objectif de sensibiliser et accompagner 40 jeunes NEET (ni en emploi, ni en formation, ni scolarisé, ni étudiant), sur 2 ans, à l'esprit d'entreprendre / l'esprit d'entreprise, à la mobilité nationale et transnationale, à la mise en situation professionnelle en entreprises.

Les jeunes ayant une idée de projet pourront ainsi être initiés à la démarche de création d'entreprise et s'ils le souhaitent bénéficieront d'un accompagnement dans la mise en œuvre à court ou moyen terme de leur entreprise avec l'aide des réseaux de création d'entreprises. Pour mener à bien ce projet « IEJ entrepreneuriat », la MEEF s'appuiera sur des référentes IEJ entrepreneuriat.

Référentes : Marie-Joëlle MENARD [marie-joelle.menard@meef-shs.fr](mailto:marie-joelle.menard@meef-shs.fr), Aline JOSSEAUX [aline.josseaux@meef-shs.fr](mailto:aline.josseaux@meef-shs.fr)

### CONFÉRENCE SUR L'EMPLOI DES PERSONNES HANDICAPÉES SANS DISCRIMINATION

Le Handicap est la deuxième cause de discrimination. Même si la position des entreprises change progressivement, les stéréotypes sur les personnes handicapées persistent. Les recruteurs ont toujours des craintes à recruter une personne handicapée.

Dans le cadre du Mois de l'Economie Sociale et Solidaire et de la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, la MEEF organise une conférence en partenariat avec le Défenseur des Droits et Cap Emploi sur ce thème le mardi 17 novembre 2014 à 9h45 dans ses locaux à Péronne (8 rue de la Madeleine).

Le programme est disponible sur le site de la MEEF.

Référent : Vincent CARLINO [vincent.carlino@meef-shs.fr](mailto:vincent.carlino@meef-shs.fr)



## ACTUALITÉS

### INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

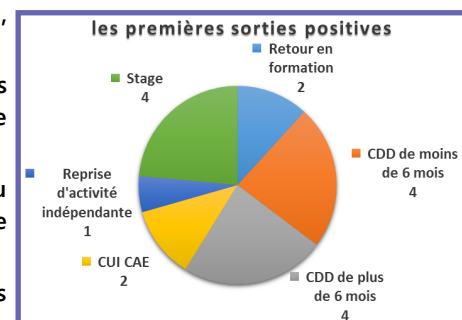
Depuis le démarrage du projet IEJ « accompagnement Renforcé des jeunes du Santerre Haute », le 1er avril 2015, 87 jeunes se sont engagés à booster leur parcours sur 4 mois.

Véritable outil de l'accès à l'emploi, l'immersion en entreprise (passage obligatoire pour ces jeunes dans ce projet) est soutenue par la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Somme dans le cadre du Réseau d'Entreprise Intégratrice.

On comptabilise déjà, 47 périodes réalisées en entreprises. Confrontés aux exigences du monde professionnel, ces jeunes développent des compétences qui rendent leur candidature pertinente.

Deux groupes ont achevé le programme (soit 32 jeunes). On enregistre les premières sorties positives pour 17 d'entre eux. Fin du projet : 31/03/2017

Référente du projet : Aline JOSSEAUX [aline.josseaux@meef-shs.fr](mailto:aline.josseaux@meef-shs.fr)



# DEUX ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ



La MEEF, soucieuse d'apporter une solution en faveur de la mobilité, accompagne et coordonne deux actions :

- « **CODE : un Passeport pour l'emploi** » soutenu par le Conseil Départemental de la Somme à hauteur de 9980 euros (cout total du projet : 12320 euros) 24 jeunes du territoire SHS pourront en bénéficier.

Le premier groupe est constitué de 13 jeunes issus des cantons de Ham, Péronne, Chaulnes et Nesle. Sélectionnés au regard de leur démarches et de leur projet professionnel, ils passeront l'examen du code en décembre prochain. Une participation financière de 40€ est demandée à chaque jeune. Cette action se déroule sur deux mois. Elle fait appel à leur motivation et engagement personnel de travail sur une formation en ligne. Objectif : être bien préparé en amont des 5 jours de formation collective. Il n'existe pas de réussite sans effort...!

La prochaine session aura lieu au début 2016 pour un groupe de jeunes du territoire de Moreuil et Rosières.

- « **Sécuriser la mobilité des jeunes par la prévention routière** », action soutenue par l'Etat dans le cadre du PDASR (Programme Départemental d'Actions en faveur de la Sécurité Routière) à hauteur de 1000 euros : Jeudi 6 octobre 2015, Six jeunes ont suivi la formation au permis AM permettant de conduire un cyclo pour effectuer leurs démarches, se rendre en formation ou à l'emploi. Une participation financière de 20€ est demandée à chaque jeune. Quatre autres pourront encore en bénéficier !

Ils ont auparavant dû participer à une séance de prévention routière animée par des bénévoles de la SECURITE ROUTIERE. Nous y avons également associé les jeunes qui passeront le code.

Perte du contrôle de son véhicule, conduites à risques ont été abordées à partir de témoignages percutants. Les jeunes ont également essayé le simulateur de conduite.

Notre objectif : les aider à être mobile pour longtemps !

Référente des projets : *Aline JOSSEAUX* [aline.josseaux@meef-shs.fr](mailto:aline.josseaux@meef-shs.fr)

## ZOOM SUR...

### LA GARANTIE JEUNES



Pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi, en situation de grande précarité, le Gouvernement a mis en place la Garantie jeunes. Un dispositif fondé sur le "donnant-donnant" qui octroie une allocation aux 18-25 ans dans le cadre d'un parcours intensif d'accès à l'emploi et à la formation.

**La Garantie Jeunes, pour qui ? Pour quoi ?**

Il s'agit d'un dispositif emploi qui suppose un accompagnement intensif sur 12 mois par des conseillers dédiés.

Le jeune doit être prêt à s'essayer dans toute situation professionnelle et accéder à l'autonomie par l'emploi (Engagement contractuel entre le jeune et la MEEF).

Les jeunes éligibles ont entre 18 et 25 ans, ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en éducation (ni scolarisés ni étudiants) et en situation de précarité avérée.

Ce dispositif prévoit une allocation de 461.26 € soumise à un niveau de ressources (Inférieur ou égal à celui du RSA hors forfait logement en fonction de la situation familiale).

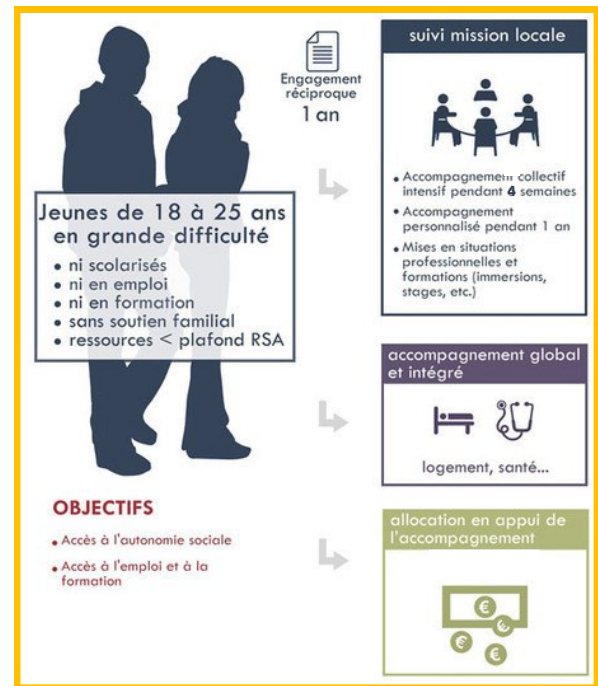
L'intégration du jeune se fait sur dossier présenté en Commission opérationnelle locale (COL) et validé en Commission Départementale d'Attribution et de Suivi.

Chaque session débute par 4 semaines de collectif sur le site de Péronne suivie d'un accompagnement individualisé sur la période restante.

200 jeunes pourront bénéficier de ce dispositif d'ici fin 2016. Vous connaissez un jeune répondant à ces critères, contactez nous.

Plus d'informations sur [www.emploi.gouv.fr](http://www.emploi.gouv.fr)

Contact : [garantiejeunes@meef-shs.fr](mailto:garantiejeunes@meef-shs.fr)



## RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA MEEF

Sur le site [www.meef-shs.fr](http://www.meef-shs.fr) et sur [facebook](https://www.facebook.com/meefshs) en tapant « meef shs »



Conception, rédaction, réalisation  
Direction et équipe de la MEEF



MEEF  
8 rue de la Madeleine  
80200 Péronne  
Tél. 03 22 84 73 65  
[www.meef-shs.fr](http://www.meef-shs.fr)

